



## Question orale de M. ASSAL : La pérennisation des lieux d'étude.

**M. Assal** rappelle que lors d'une séance antérieure du Conseil communal, il avait posé une question orale sur la pérennisation des lieux d'étude pour écoliers et étudiants en dehors de la période de blocus, notamment suite à l'initiative lancée au CCU en décembre dernier.

Le Collège et les services communaux ont-ils entamé une réflexion à ce sujet ? Le cas échéant, où en sont les discussions et les pistes envisagées ?

M. Assal souhaiterait savoir dans quelle mesure ce type de dispositif pourrait être poursuivi ou développé, par exemple en fin d'après-midi ou durant le week-end, afin de répondre aux besoins d'espaces de travail calmes tout au long de l'année pour les élèves et étudiants de la commune.

**M. l'Echevin Biermann** répond que les bibliothèques communales d'Uccle accueillent régulièrement les étudiants durant leurs heures d'ouverture. Leur localisation et leurs horaires sont mentionnés sur le site « [study.spaces.brussels](http://study.spaces.brussels) ».

L'échevinat dispose de quelques données relatives à la fréquentation de ces lieux et à leur capacité.

Deux espaces sont accessibles à la bibliothèque du Centre, pouvant accueillir chacun une dizaine de personnes. La fréquentation moyenne est de 5 personnes, avec un pic de 12 personnes en période de blocus. Il peut arriver qu'il y ait des afflux de demandes plus élevés et plus difficiles à gérer, généralement quand des groupes se présentent.

La bibliothèque du Phare comprend la salle Dior et un espace public numérique (EPN), qui peuvent accueillir chacun 15 personnes. On y observe une fréquentation moyenne de 5 à 10 personnes, qui peut monter jusqu'à 30 en période de blocus.

Il n'y a pas d'espace dédié à la bibliothèque du Homborch mais les étudiants y sont évidemment les bienvenus, que ce soit dans les places assises ou dans l'EPN. On constate d'ailleurs une forte affluence d'étudiants à la bibliothèque du Homborch, notamment pour l'utilisation de l'EPN.

Vu que ces lieux sont utilisés en dehors des heures d'ouverture au public pour d'autres activités, il est difficile d'y organiser un programme régulier de salle d'étude.

M. l'Echevin Biermann signale aussi que « Het Huys » a accueilli des étudiants en accès libre durant ses heures d'ouverture.

M. Assal a évoqué l'initiative du CCU, qui met à disposition des locaux et du « wifi ». Trois à quatre séances y sont organisées par an, avec une fréquentation moyenne de 2 à 5 jeunes.

L'ASBL Le Pas ne met pas à disposition des lieux d'étude mais organise des accompagnements spécialisés.

Par ailleurs, les éducateurs du service de l'Action sociale accueillent généralement 4 jeunes à l'antenne du Melkriek les mardis et jeudis.

Les initiatives proposées sont donc limitées aux heures d'ouverture des lieux d'accueil. Pour l'instant, il n'est pas possible d'étendre les horaires de manière à aménager des espaces d'étude, mais ce point pourra faire l'objet de discussions dans le cadre du Conseil consultatif de la jeunesse.

**M. Assal** conclut des propos de M. l'Echevin Biermann que l'extension des horaires aux fins de journée ainsi qu'aux week-ends et jours fériés n'est pas envisagée, alors que ce serait pourtant une aide précieuse pour les étudiants issus de familles nombreuses ou précarisées.

**M. l'Echevin Biermann** remarque que dans la situation existante, la fréquentation effective n'atteint pas le maximum de capacité disponible aux heures d'ouverture, mais il va de soi qu'on ne peut en tirer aucune conclusion quant à la fréquentation qui serait observée en dehors des heures d'ouverture. Les places déjà disponibles ont toutefois le mérite d'exister.

M. l'Echevin Biermann précise qu'à ce stade, le Collège n'a a priori pas l'intention d'étendre les horaires, vu que ces locaux sont parfois utilisés en dehors des horaires d'ouverture classiques pour d'autres activités et que les espaces disponibles sont donc occupés.